

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



Howard I. Wetston, c.r.
Président et chef de la direction



A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux

Le 24 mai 2011



Rapport du vérificateur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et l'état des résultats et excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2011, ainsi que de ses résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général,

Jim McCarter, FCA
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 24 mai 2011

BILAN
au 31 mars

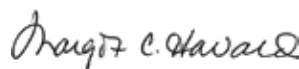
	2011	2010
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	26 503 743 \$	35 592 848 \$
Créances	2 151 928	1 046 029
Charges payées d'avance	765 481	505 472
	29 421 152 \$	37 144 349 \$
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)		
	43 603 984	43 495 838
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)		
	64 880 151	49 135 268
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 7)		
	20 000 000	20 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)		
	3 691 175	5 351 254
	161 596 462 \$	155 126 709 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	13 374 631 \$	11 686 270 \$
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 13 [b])	78 778	107 899
	13 453 409	11 794 169
À LONG TERME		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 13 [b])	1 631	88 522
Obligations découlant des régimes de retraite (Note 9 [b])	1 883 446	1 747 190
	15 338 486	13 629 881
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)		
	43 603 984	43 495 838
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)		
	64 880 151	49 135 268
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 10)	17 675 597	28 767 478
Réserve (Note 7)	20 000 000	20 000 000
	37 675 597	48 767 478
APPORTS		
	98 244	98 244
	37 773 841	48 865 722
	161 596 462 \$	155 126 709 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15)
Engagements et éventualités (Notes 11, 13)
Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



Howard I. Wetston, c.r.
Président



Margot C. Howard
Présidente du Comité des finances et de la vérification

Le 24 mai 2011

ÉTAT DES RÉSULTATS ET EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
REVENUS		
Droits (Note 10)	72 566 666 \$	60 928 330 \$
Revenu de placement	298 018	460 044
Divers	90 128	77 243
	72 954 812	61 465 617
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux (Note 14 [d])	65 958 301	61 673 500
Charges locatives (Note 13 [a])	6 525 669	6 444 891
Administration	6 195 206	6 567 220
Amortissement	2 980 974	2 705 055
Services professionnels	2 648 338	2 465 416
Autres	441 086	464 207
	84 749 574	80 320 289
Recouvrement des coûts d'application de la loi (Note 12)	(702 881)	(870 397)
	84 046 693	79 449 892
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES CHARGES	(11 091 881)	(17 984 275)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	48 767 478	78 751 753
MOINS : Distribution à la province de l'Ontario (Note 14 [b])	–	12 000 000
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE L'EXERCICE	37 675 597 \$	48 767 478 \$
Répartition :		
Fonds d'administration générale	17 675 597 \$	28 767 478 \$
Réserve	20 000 000	20 000 000
	37 675 597 \$	48 767 478 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2011	2010
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Insuffisance des revenus sur les charges	(11 091 881) \$	(17 984 275) \$
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Augmentation des obligations découlant des régimes de retraite	136 256	100 622
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	1 683
Amortissement	2 980 974	2 705 055
	(7 974 651)	(15 176 915)
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	(1 105 899)	458 845
Charges payées d'avance	(260 009)	332 028
Créditeurs et charges à payer	1 688 361	(490 656)
	322 453	300 217
	(7 652 198)	(14 876 698)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(116 012)	(149 860)
	(116 012)	(149 860)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles (Note 8)	(1 320 895)	(1 372 927)
	(1 320 895)	(1 372 927)
BAISSE NETTE DE LA TRÉSORERIE	(9 089 105)	(16 399 485)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	35 592 848	51 992 333
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	26 503 743 \$	35 592 848 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses déclarés pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Voici les principales conventions comptables observées dans la préparation de ces états financiers :

a) Instruments financiers

En vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : titres détenus à des fins de transaction, titres détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, titres disponibles à la vente ou autres passifs financiers.

Aux termes de cette norme, tous les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale, sauf les actifs financiers classés dans les catégories des titres détenus jusqu'à leur échéance, des prêts et créances et des autres passifs financiers, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode des intérêts réels, et certaines opérations entre apparentés. Après leur constatation initiale, les actifs financiers mesurés au départ à leur juste valeur continuent d'être constatés à leur juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans le revenu net de la période durant laquelle ils sont réalisés.

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties averties et consentantes agissant en toute liberté.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour le classement des actifs et des passifs financiers :

Titres détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

Prêts et créances

Les créances sont classées dans la catégorie des prêts et créances et sont évaluées au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme.

Autres passifs financiers

Les créditeurs et les charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont évalués au coût, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Revenus

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et sont réputés se matérialiser sur réception.

Les droits d'activités représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activités sont constatés au moment de leur réception.

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont constatés le 15 et le dernier jour de chaque mois; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de 15 jours.

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des dépenses totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est constaté sur réception du montant en espèces.

e) Régimes d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, qui est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains de ses membres à plein temps (voir la Note 9 [b]). La CVMO calcule la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire ainsi que les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs ou de l'espérance de vie des participants inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État des résultats et l'excédent de fonctionnement, conformément à la Note 14 (d).

3. Instruments financiers

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime, car seul un petit nombre d'opérations est effectué en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse porte intérêt à un taux correspondant au taux préférentiel moins 1,75 % (la moyenne pour l'exercice était de 1,01 %) et le fonds de réserve, à un taux moyen de 0,80 %.

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

	Incidence sur l'excédent de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Encaisse	40 176 \$	(40 176)\$
Solde du fonds de réserve	43 468	(43 468)
	83 644 \$	(83 644)\$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds en fiducie, à l'actif du fonds de réserve et aux créances.

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1 et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Ensemble, ces deux contreparties détiennent environ 99 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime.

Le solde des créances de la CVMO se compose d'un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables, ainsi que des sommes à recouvrer auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée versée au cours de l'exercice et auprès du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières relativement au personnel qui y est détaché. Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime. La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des créances représente généralement le risque de crédit maximal. Les efforts de perception des soldes de créances se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des créances provenant de factures en souffrance s'établit comme suit :

	2011	2010
Courant	1 260 248 \$	578 632 \$
Échu 31 à 60 jours	726 266	296 124
Échu 61 à 90 jours	76 178	69 940
Échu plus de 90 jours	954 746	897 413
	3 017 438 \$	1 842 109 \$

Rapprochement de la provision pour créances douteuses :

	2011	2010
Solde à l'ouverture	796 080 \$	817 366 \$
Provision pour l'exercice en cours	86 265	19 869
Radiations en cours d'exercice	(16 835)	(41 155)
Solde à la fermeture	865 510 \$	796 080 \$

Le solde des créances, soit 2 151 928 \$, correspond au total des créances, soit 3 017 438 \$, moins la provision pour créances douteuses de 865 510 \$.

Risque d'illiquidité

L'exposition de la CVMO au risque d'illiquidité est minime, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2011, la CVMO disposait d'une encaisse de 26 503 743 \$ pour régler un passif à court terme de 13 453 409 \$.

4. Divulcation du capital

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 000 000 \$ décrit à la Note 7 (a), qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner ou de dépenses imprévues.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du Canada et de ses provinces afin de protéger le capital.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

5. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers de son choix. Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %. La façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes sera déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

Le solde au 31 mars 2010 comprenait un règlement de 1 900 000 \$, dont l'attribution était assujettie à l'approbation du ministre responsable en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Au cours de l'exercice, le ministre en a approuvé l'attribution au ministère des Finances aux fins de littératie financière.

Au 31 mars 2011, le solde cumulatif s'établit comme suit :

	2011	2010
Solde à l'ouverture	43 495 838 \$	17 180 263 \$
Règlements et ordonnances	4 527 223	29 842 804
Intérêts	449 785	125 771
Versements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15 [b] [i])	(2 968 862)	(3 370 000)
Ministère des Finances – Littératie financière	(1 900 000)	–
Autres	–	(283 000)
Solde à la fermeture	43 603 984 \$	43 495 838 \$
Répartition :		
Encaisse	42 860 235 \$	43 392 254 \$
Créances	743 749	103 584
	43 603 984 \$	43 495 838 \$

6. Fonds en fiducie

L'exploitant du système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) a versé à la CVMO l'excédent cumulatif de fonctionnement du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulatifs au 31 mars 2011 se chiffraient à 64 880 151 \$ (49 135 268 \$ en 2010), représentant le total à ce jour des paiements reçus, soit 62 644 618 \$ (46 907 190 \$ en 2010), et des intérêts courus de 2 873 542 \$ (2 310 262 \$ en 2010), moins les paiements versés à ce jour de 638 009 \$ (82 184 \$ en 2010). La CVMO détient ces fonds en fiducie conformément aux ententes qu'elle a conclues avec la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières est également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) prévoient réaménager ces systèmes dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme sera financé à même les excédents accumulés. Au 31 mars 2011, le total des paiements relatifs au réaménagement ou à l'amélioration des systèmes s'élevait à 638 009 \$ (82 184 \$ en 2010).

7. Actif du fonds de réserve

- a) Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux dépenses imprévues.
- b) Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulatifs au 31 mars 2011 ont été investis auprès de l'Office ontarien de financement en bons du Trésor du gouvernement de l'Ontario venant à échéance au plus tard le 19 octobre 2011.

8. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2011 Valeur comptable nette	2010 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	4 123 859 \$	3 660 545 \$	463 314 \$	654 518 \$
Matériel de bureau	581 182	557 088	24 094	62 821
Matériel informatique et applications connexes	15 664 187	13 998 391	1 665 796	2 080 565
Matériel informatique et applications connexes en vertu de contrats de location-acquisition	421 594	421 468	126	155 010
Améliorations locatives	9 957 150	8 419 305	1 537 845	2 398 340
	30 747 972 \$	27 056 797 \$	3 691 175 \$	5 351 254 \$

Le coût total des immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice s'est élevé à 1 320 895 \$ (1 372 927 \$ en 2010), dont aucune ne l'a été en vertu de contrats de location-acquisition (0 \$ en 2010).

9. Régimes de retraite

- a) Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 3 881 224 \$ (3 713 737 \$ en 2010) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires. Puisqu'il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier, tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif, ni un passif de la CVMO.
- b) La CVMO a également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les présidents et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient une obligation au titre des prestations constituées de 2 021 767 \$ au 31 mars 2011 (1 782 872 \$ en 2010) et un passif au titre des prestations constituées de 1 883 446 \$ (1 747 190 \$ en 2010). La différence entre l'obligation et le passif au titre des prestations constituées représente la perte actuarielle nette non amortie de 56 030 \$ (35 682 \$ en 2010) et le coût non amorti des services passés de 82 291 \$ (0 \$ en 2010). Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 221 041 \$ pour l'exercice (197 519 \$ en 2010). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 117 331 \$ ont été versées durant l'exercice (96 897 \$ en 2010). Au 31 mars 2010, la durée moyenne du reste des années de service des participants actifs bénéficiant de ces régimes allait de 0,17 à 1,89 an (1 à 2,89 ans en 2009); les chiffres de 2010 ont servi aux fins d'amortissement durant l'exercice 2011. Au 31 mars 2010, l'espérance de vie moyenne des participants non actifs se situait entre 15,16 et 31,40 ans (15,90 et 32,35 ans en 2009). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2011 comprennent un taux d'actualisation de 5 % (5,25 % en 2010) pour l'obligation au titre des prestations constituées, de 5,25 % (6,5 % en 2010) pour le coût des avantages et un taux de progression de la rémunération allant de 0 à 2,1 %, selon le cas (2 à 2,1 % en 2010).

10. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activités ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par le participant. Les droits d'activités représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Tout excédent d'exploitation général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs. La Commission a révisé ses droits de participation et d'activités le 5 avril 2010. L'excédent d'exploitation général prévu au 31 mars 2010 a été utilisé pour établir les droits de participation révisés.

Les droits perçus durant l'exercice terminé le 31 mars 2011 sont les suivants :

	2011	2010
Droits de participation	58 403 578 \$	49 068 114 \$
Droits d'activités	11 777 063	9 828 324
Droits de dépôt tardif	2 386 025	2 031 892
Total	72 566 666 \$	60 928 330 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La CVMO s'est engagée à payer sa part des manques à gagner annuels découlant du fonctionnement du SEDAR (45,1 %), du SEDI (25 %) et de la BDNI (36,07 %), le cas échéant, en l'absence d'excédent cumulatif. Les systèmes sont exploités par un organisme externe au nom des ACVM en vertu d'accords signés le 1^{er} août 2004 pour le SEDAR, le 26 octobre 2001 pour le SEDI et le 13 juin 2003 pour la BDNI. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, l'Autorité des marchés financiers et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (dans le cas de la BDNI uniquement) se sont également engagés à payer un pourcentage précis du déficit annuel des systèmes.

Les systèmes n'ont pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Comme l'indique la Note 6, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser les manques à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Du total des fonds détenus en fiducie au 31 mars 2011, 25 825 385 \$ (22 394 935 \$ en 2010) sont à la disposition du SEDAR, 10 396 081 \$ (7 495 057 \$ en 2010) à celle du SEDI et 28 118 685 \$ (19 245 276 \$ en 2010) à celle de la BDNI.

- b) La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et le résultat final de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période durant laquelle ils auront été conclus.

12. Recouvrement des coûts d'application de la loi

En 2011, la CVMO a constaté une somme de 702 881 \$ (870 397 \$ en 2010) au titre du recouvrement des coûts d'application de la loi, dont 297 881 \$ (741 198 \$ en 2010) ont été affectés aux ressources internes et 405 000 \$ (129 199 \$ en 2010), aux ressources externes.

13. Obligations découlant de baux

a) Locations-exploitations

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

2012	6 085 247 \$
2013	2 538 141 \$
2014	3 800 \$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location après 2014. Le bail des locaux de la CVMO arrive à échéance en août 2012. La CVMO doit aviser le propriétaire de son intention de reconduire ou non le bail au plus tard en août 2011.

b) Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition visant du matériel informatique et des applications connexes. Les contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou qui répondent aux critères de capitalisation d'une location à bail en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est constaté au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, de même que l'obligation y afférente, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs constaté sur les obligations locatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élève à 7 053 \$ (17 764 \$ en 2010). Le calendrier des paiements minimaux prévus aux contrats de location qui viennent à échéance le 30 avril 2012 ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	
2012	80 577 \$
2013	1 638
Montant total minimal des paiements de location	82 215
Moins : Montant tenant lieu d'intérêt au taux de 5 %	1 806
Solde de l'obligation	80 409 \$

Le total des obligations en vertu des contrats de location-acquisition de 80 409 \$ comprend une partie à court terme de 78 778 \$ et une partie à long terme de 1 631 \$.

14. Opérations avec la province de l'ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des opérations avec la province de l'Ontario, comme suit :

- La *Loi sur les valeurs mobilières* précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la Note 10 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- Au cours de l'exercice 2010, la CVMO a rendu au ministère des Finances une somme de 12 millions de dollars représentant le montant qui avait été conservé en vue du projet de fusion avec la Commission des services financiers de l'Ontario, qui n'a pas eu lieu.
- La CVMO a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter les arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État des résultats et l'excédent de fonctionnement.

15. Fonds pour l'éducation des investisseurs

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « Fonds ») a été constitué par lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-action. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour objet d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir la sensibilisation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes. La CVMO est l'unique membre votant du Fonds. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'est pas considéré comme une filiale de la CVMO et ses résultats n'ont donc pas été consolidés dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande.

Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2011 et 2010 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2011 :

	2011	2010
Situation financière		
Actif total	2 408 961 \$	2 498 362 \$
Moins : Passif total	482 465	532 082
Actif net total	1 926 496	1 966 280
Moins : Investissements en immobilisations corporelles	142 904	249 746
Disponible pour les besoins du Fonds	1 783 592 \$	1 716 534 \$
Résultats de fonctionnement		
Total des contributions et revenu d'intérêts	2 988 996 \$	3 378 477 \$
Charges totales	3 028 780	3 051 414
Excédent (déficit) des revenus sur les charges	(39 784) \$	327 063 \$
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Encaissements provenant de la CVMO	2 968 862 \$	3 370 000 \$
Encaissements provenant de tiers	178 106	202 422
Intérêts créditeurs reçus	19 133	8 812
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(3 339 727)	(2 725 925)
Sommes versées au titre des immobilisations corporelles	(23 134)	(178 596)
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	(196 760)	676 713
Position de trésorerie, au début de la période	2 228 573	1 551 860
Position de trésorerie, à la fin de la période	2 031 813 \$	2 228 573 \$

- b) Au cours de l'exercice, la CVMO a conclu les opérations suivantes avec le Fonds :
- i) La CVMO a versé 2 968 862 \$ au Fonds (3 370 000 \$ en 2010). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, décrits à la Note 5.
 - ii) La CVMO a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2011, la CVMO a engagé des frais de 764 092 \$ (703 456 \$ en 2010) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et, de ce montant, une somme de 160 928 \$ est due à la CVMO en date du 31 mars 2011 (171 050 \$ en 2010).

16. Prises de position comptables

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises tenues de rendre des comptes publics seraient les Normes internationales d'information financière (IFRS). La première année de leur mise en œuvre sera l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, mais les chiffres comparatifs de l'exercice précédent seront requis dans les états financiers. En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a approuvé une modification exigeant que les organismes gouvernementaux, comme la CVMO, tiennent compte des besoins des utilisateurs de leurs états financiers pour déterminer si les normes du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ou les IFRS sont les plus appropriées. La CVMO a choisi d'adopter les IFRS. Les premiers états financiers de la CVMO préparés conformément aux IFRS seront ceux de l'exercice terminé le 31 mars 2012 et comprendront les données comparatives de 2011.